


| | |
|---|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 novembre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°3</p> |
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |

Nombre de membres présents :16 votants
Nombre de membres absents :
Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal du CA du 18 octobre 2022

II. Affaires administratives et financières

2. Budget 2023
3. Décision Budgétaire Modificative de prélèvements sur fonds de réserve du service restauration
4. Délégation de signature à l'ordonnateur
5. Rapport du chef d'établissement sur la répartition des logements de fonction

III. Vie scolaire et pédagogique

6. Organisation du DNB 2023 (épreuves écrites et épreuve orale)

Président


Mme Angélique BECK, principale



Secrétaire

M. Annick PATCHE, principale adjointe



| | |
|---|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 novembre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°3</p> |
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

| | |
|---|-----------------|
| 1. Angélique BECK, principale | présente |
| 2. Annick PATCHE, principale adjointe | excusée |
| 3. Sylvie RIDARD, gestionnaire | présente |
| 4. Gaëlle BERTIN, C.P.E | excusée |
| 5. Sébastien GUERET, conseiller départemental | excusé |
| 6. Cécile BOUTON, conseillère départementale | présente |
| 7. Maryline KOUBA, adjoint à la jeunesse | excusée |
| 8. Maud COSSON, personnalité qualifiée | excusée |

Suppléants

Roger MORAZIN
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| 1. Delphine GOURAULT, professeure | |
| 2. Sébastien CHEVER, professeur | |
| 3. Robin ANGEBAUD, professeure | présent |
| 4. Philippe CUSIN, professeur | présente |
| 5. Soazic MABILAIS, AED | présente |
| 6. Mérédith ROGER, AED | présente |
| 7. Laurence GENOUEL, secrétaire | excusée |
| 8. Marylène GUILLOTTEL, infirmière | excusée |

Suppléants

Anne DAVID **présente**
Ester BAUDUIN **présente**
Cécile BOCLE
Sarah PASQUE
Emilie LEDAN
Claudie DENOUAL


III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| 1. Laurence DOCQUIER, parent d'élève | présente |
| 2. Virginie DONDEL, parent d'élève | excusée |
| 3. Elsa JULIEN, parent d'élève | excusée |
| 4. Philippe DONNARD, parent d'élève | excusé |
| 5. Yannick TUAL, parent d'élève | présent |
| 6. Aloys NIYONIZIGIYE, parent d'élève | présent |
| 7. FARIABRUNEL Romane, élève de 3A | présent |
| 8. Emma DRACI, élève de 3B | présente |

Suppléants

Delphine SIRERA **présente**
Christelle SCHINDLER
Ludovic BATTAS **présent**
Ghalia ACHIK ADNOUNI
Vincent FORTIN
Maël GOUIN (3C)
Mathilde LE GALL(3B)

| | |
|---|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 novembre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°3</p> |
|---|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

| | |
|---|--|
| <p>I. Conseil d'administration</p> <p>1- Approbation du procès-verbal du CA du 18 octobre 2022</p> <p>Sans remarque ni question de la part de l'assemblée, le PV du CA du 18 octobre 2022 est adopté.</p> <p><i>(Délibération n° 27 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention).</i></p> <p>II. Affaires administratives et financières</p> <p>2- Budget 2023</p> <p>Mme RIDARD rappelle que le budget est l'ensemble des recettes et des dépenses qui permettent de faire fonctionner l'établissement et de lui assurer un patrimoine. Elle présente les principes d'un budget et relève que les prévisions de dépenses sont supérieures aux prévisions de recettes pour un montant de 3.369,29€. Mme RIDARD explique que c'est dû à l'écriture budgétaire des amortissements sur les biens immobilisés (achetés à +800€ HT).</p> <p>Mme RIDARD présente la section de fonctionnement qui s'élève à 653.667€ sans les écritures d'amortissement (455.565,16€ en 2022) soit une hausse de 198.101,84€. La section fonctionnement est composée du service général (60% du budget global) et de 2 services spéciaux 40% de l'activité budgétaire que sont le Service de Restauration SRH et le service Bourses Nationales.</p> <p>Le service général (sans les amortissements) s'élève à 390.642€ (183.638,36€ en 2022). En hausse de 207.003,64€ en 2023, il retrace les activités courantes du collège dans 3 services : Activités Pédagogiques (AP), Vie de l'Élève (VE) et Administration et Logistique (ALO). Mme RIDARD commence par la présentation des recettes du service général et leur évolution dans le budget 2023 (cf page 5 pièce B2).</p> | |
|---|--|



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2022**

2022-2023

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS


RÉSERVÉ A

Les ressources propres au collège 17% des recettes budgétaires ont augmenté de 15.585;64€. C'est essentiellement dû en AP à la participation des familles pour les séjours facultatifs. Les ressources autres représentent 1% des recettes du service général (6250€) : il s'agit des dons du Foyer Socio-éducatif pour les séjours facultatifs. La collectivité locale finance 32% du budget du collège. La dotation de fonctionnement a baissé de 3.238€, cela s'explique par la dotation en vêtements professionnels de chaque agent en 2023. Enfin les dotations de l'État sont en forte hausse de 184.700€ et représentent 50% du budget en recettes. Dans le budget 2023, il n'y a plus de crédits pédagogiques globalisés, mais une nouvelle recette apparaît dans les budgets de collège : la dotation Etat pour la rémunération des AED.

Puis Mme RIDARD présente la répartition des dépenses. Elle commence par les dépenses d'eau, puisque les autres dépenses de viabilisation sont désormais prises en charge directement par la collectivité dans le cadre d'un appel d'offre. Une autre dépense obligatoire est à honorer, il s'agit du coût des contrats de maintenance et de vérification des installations du collège (code 2CTRO en ALO et SRH).

En 2023, le budget Vie de l'Elève (52% de l'activité budgétaire en dépenses) est estimé en forte hausse du fait de la prise en charge par les collèges des paies des AED. Le service Administration et Logistique est prévu en baisse de 2.736,96€ (Cf page8 B3.3) par rapport au budget 2022. Ce n'est plus que 15% de l'activité budgétaire en dépenses. Le service Activités Pédagogiques maintient une place importante : 33% de l'activité budgétaire du service général.

Mme RIDARD finit sa présentation par le service spécial bourses nationales (6% du budget) et le service de restauration SRH (225.025€) qui constitue 34% de l'activité budgétaire. Ce service est prévu en baisse par rapport à 2022 (232.926,80€) du fait de la baisse des recettes d'hébergement entraînée par la diminution du nombre de jours du forfait. Mme RIDARD exprime son inquiétude sur ce service qui ne dispose plus

| | |
|---|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 novembre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°3</p> |
|---|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

de réserves et est contraint en recettes quand les factures augmentent fortement.

Question de Mme Bauduin : le collège bénéficiera-t-il d'une prise en charge par rapport au coût de l'énergie ?

Réponse de Mme Ridard : le département assure le règlement des factures de l'énergie.

La répartition présentée par Mme RIDARD d'un montant égal en recettes de 654.856,20€ et en dépenses est de : 658.225,49€ est adoptée.

Vote à l'unanimité. (*Délibération n° 31 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*).

3- Décision Budgétaire Modificative de prélèvements sur fonds de réserve du service restauration

L'augmentation du coût d'achat des denrées alimentaires met le budget restauration en difficulté et amène la gestionnaire à solliciter une autorisation de prélèvement de 8000 € sur les fonds de réserve dont 6000 € sur le service général. Mme Ridard précise que c'est un prélèvement de précaution qui ne sera pas forcément utilisé.

Question de *Mme S. Mabilais* : existe-t-il un fond d'aide pour venir en soutien aux familles nécessiteuses ?

Réponse de Mme Ridard : il existe les fonds sociaux qui peuvent être mobilisés sur présentation de justificatifs.

Question de *M. Angebaud* : le retour à l'équilibre du service restauration est-il envisageable pour ne plus puiser dans les fonds de réserve ?

Réponse de Mme Ridard : la situation actuelle (forte augmentation du coût des denrées alimentaires et des tarifs de restauration limités à une hausse de 2%) ne permet pas de l'espérer. Pour être à l'aise, il faudrait que le nombre de demi-pensionnaires soit au minimum de 600 élèves.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 novembre 2022**

2022-2023

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Intervention de Mme Bouton, conseillère départementale : En cas de difficulté, le collège ne devra pas hésiter à faire une demande de subvention exceptionnelle, si nécessaire.

Vote à l'unanimité. (*Délibération n° 32 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*).

4- Délégation de signature à l'ordonnateur

Mme BECK chargée d'exécuter le budget en tant qu'ordonnateur, sollicite l'autorisation de signer les commandes au cours de l'exercice budgétaire 2023, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Vote à l'unanimité. (*Délibération n° 30 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*).

19h45 : départ de FARIA BRUNEL Romane

5- Rapport du chef d'établissement sur la répartition des logements de fonction

Mme Beck présente son rapport sur la répartition des logements de fonction par NAS.


Vote à l'unanimité. (*Délibération n° 29 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention*).

19h50 : départ de DRACI Emma

III. Vie scolaire et pédagogique

6- Organisation du DNB 2023 (épreuves écrites et épreuve orale)

Le calendrier des épreuves écrites du DNB session 2023 est fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale. L'organisation de l'épreuve orale

| | | |
|--|---|--|
|  <p>Collège de Fontenay Académie Rennes Éducation Nationale</p> | <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 28 novembre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°3</p> |
|--|---|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

est de la responsabilité de chaque collège.

Mme Beck, après concertation avec les professeurs en conseil pédagogique, propose la date du mercredi matin 17 mai 2023 pour la passation de l'épreuve orale du DNB. Les professeurs seront alors jury d'examen et le collège centre d'examen, les classes de 6^{ème}, de 5^{ème} et de 4^{ème} seront libérées de cours.

La date du 17 mai 2023 pour la passation de l'épreuve orale du DNB est votée à l'unanimité.

Vote à l'unanimité. (Délibération n° 28 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Beck lève la séance du conseil d'administration à 20h.